



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-200521-

Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 12 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents24

Nombre de conseillers votants.....28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, Mme Nathalie BERTON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoint,

M. Patrice GARNIER, Mme Odette KELLOGG, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, M. Sébastien HARAULT, Mme Dominique GENTY, M. Jean-Charles GARREAU, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Aurélie PROUIN, M. Pascal SIMON, Mme Madalena AFONSO, M. Maxime FUSEAU, Mme Flore MASSICARD, M. Jacques TOUPIN, M. Guiseppe PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

M. André DESPLAT, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Mélanie SAUVAGE, Mme Nora ZENATI.

Ont donné pouvoir :

M. Eric DELHOMMAIS	à M. Jean-Pierre PAUL
Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Mélanie SAUVAGE	à M. Sébastien HARAULT
Mme Nora ZENATI	à Mme Flore MASSICARD

Secrétaire de séance : M. Sylvie QUENEAU

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 par 24 voix pour et 4 contre.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 8 mars au 29 avril 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Acquisition amiable de la parcelle E n°2439 [Cts JAUMIER]

En raison de son absence momentanée, M. Maxime FUSEAU n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle E n°2443 moyennant le prix de NEUF MILLE SEPT CENT VINGT euros (9 720€)
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre.
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude de Maître LUSSEAU, notaire à Cormery,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

2. Acquisition amiable des parcelles E n°1938 et E n°2089 [M. REDIN Serge et Mme VELIOT Coralie]

En raison de son absence momentanée, M. Maxime FUSEAU n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour :

- **AUTORISE** l'acquisition des parcelles E n°1938 (156m²) et E n°2089 (60m²) moyennant le prix de CENT VINGT MILLE euros (120 000 €),
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre,
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude de Maître LAURILLOT, notaire à Loches,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

FINANCES LOCALES

3. Vie associative, Sports, Culture : subventions aux associations.

En raison de son absence momentanée, M. Maxime FUSEAU n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote par 27 voix pour :

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention investissement	Total	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention investissement	Total
Associations d'Esvres-sur-Indre	2020	2020	2020	2020	2021	2021	2021	2021
Les Amis des Sablons	0,00			0,00	1 000,00			1 000,00
Union Musicale	900,00			900,00	1 000,00			1 000,00
Ecole de musique	12 000,00			12 000,00	12 000,00		516,00	12 516,00
TOTAUX	12 900,00	0,00	0,00	12 900,00	14 000,00	0,00	516,00	14 516,00

4. Remise gracieuse des loyers des commerçants en raison de la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'annuler les loyers des commerces selon le tableau ci-dessous :

Commerce	Période	Montant
La Ronde des Crêpes	Février 2021	601.27€
	Mars 2021	601.79€
	Avril 2021	601.79€
Total des loyers annulés		1804.85€

5. Versement d'indemnités d'évictions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Rural et notamment son article L411-32.

- **DECIDE** d'accepter le principe du versement d'une indemnité d'éviction à Monsieur Anthony QUILLET -SCEA De La Fontaine dont le montant est fixé comme suit :
 - Parcelle ZV 325 :2.3734* 7 850= 18 631.19€
- **APPROUVE** le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Le Bronec, Première Adjointe, à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 67

6. Restauration scolaire : Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 27 avril 2021,

Vu la proposition formulée par Madame LE BRONEC, Adjointe,

- **FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, les tarifs de la restauration scolaire :

	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2021/2022
<u>Commune :</u>	
Maternelle	3,50€
Primaire	3,75€
<u>Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	2,45€
Primaire	2,62€
<u>Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4^{ème} enfant) :</u>	
Maternelle	1,75€
Primaire	1,87€
<u>Repas exceptionnels et hors Commune :</u>	
Maternelle	4,00€
Primaire	4,15€
Adultes	5,44€

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Voirie

7. Dénomination « Espace Marcel Genneret »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- **DECIDE** de dénommer, « Espace Marcel Genneret », l'espace de détente et de loisirs situé rue Nationale, au bord de l'Indre, et sur les parcelles de terrain cadastrées section E n°2109-2110.
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise pour mise à jour du plan cadastral au centre des impôts fonciers de Tours et autres organismes, tels que le service d'incendie et de secours, la Poste, concessionnaires de réseaux.

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 26 mai 2021

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT



